

“ Les grilles de rémunération des fiscalistes et des juristes sont décorréelées ”



Entretien avec

ARNAUD DE BONNEVILLE
associé, **TILLERMAN**
EXECUTIVE SEARCH

Arnaud de Bonneville est associé fondateur du cabinet de chasse de têtes Tillerman Executive Search. Spécialiste du marché des directions juridiques et fiscales, il nous éclaire sur les grandes tendances de rémunération des fiscalistes.

DÉCIDEURS. Y-a-t-il lieu de faire une différence entre les juristes et les fiscalistes s'agissant de la rémunération ?

Arnaud de Bonneville. Oui, absolument. Ils sont traités différemment et d'un point de vue général, les fiscalistes sont mieux rémunérés, surtout depuis ces dernières années qui ont fait de la fiscalité une matière stratégique au sein des entreprises. Par ailleurs, il est plus aisé d'objectiver le travail d'un fiscaliste que celui d'un juriste, et de chiffrer ce qu'il rapporte. Les fiscalistes sont par ailleurs rattachés à la direction financière – qui connaît bien les résultats de leurs missions – et non à la direction juridique. Les grilles de rémunération des juristes et des fiscalistes sont donc dé-corrélées. La fixation d'une rémunération variable – avec des primes de 10 % à 30 % – constitue par ailleurs une vraie tendance, surtout s'agissant des directeurs fiscaux. Les objectifs sont par exemple basés sur des indices de bonne gestion, ou encore sur la baisse du taux effectif d'imposition, ou sur le bon résultat d'un contrôle fiscal...

“ La rémunération variable constitue une vraie tendance ”

Les entreprises apprécient-elles de recruter des anciens avocats à ces postes ?

Oui, elles en sont assez friandes. Elles aiment recruter des collaborateurs de cabinets d'avocats réputés. En cabinet, les personnes développent une forte réactivité, un sens du service client et une richesse d'expertise qui sont très appréciés. Et pour les candidats, les entreprises ont souvent des politiques fiscales très dynamiques, et donc très attractives. L'arrivée d'anciens avocats peut toutefois générer

des difficultés car ils sont souvent mieux payés et c'est l'ensemble de la grille de rémunération de l'entreprise qui s'en trouve perturbée...

“ Le bon fiscaliste est un créatif ”

Quelles sont les spécialités les plus recherchées au sein de la fiscalité ?

La fiscalité des prix de transfert continue d'être très demandée car tous les contrôles fiscaux soulèvent ce sujet. L'optimisation et la gestion du taux effectif d'imposition est également une demande croissante dans les groupes cotés, même si certains raisonnent avant tout en pensant à la gestion du cash. Depuis quelques temps, nous sommes également sollicités pour la recherche de profils ayant une connaissance de la fiscalité du digital. Toutes les entreprises françaises créent des filiales numériques, et ont de fort besoins de recrutement sur ces sujets. Elles valorisent d'ailleurs spécialement l'expertise des candidats qui ont travaillé au sein de Gafa. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une spécialité fiscale, mais davantage sectorielle.

Quel est le profil-type du bon fiscaliste ?

Souvent, les fiscalistes ont l'image de personnes un peu classiques et ternes. En réalité, ils sont la plupart du temps drôles et bouillonnants d'idées ! Pour être bon, un fiscaliste doit être passionné et créatif. Aujourd'hui, on ne recherche plus des profils de type « comptables de la fiscalité », mais des collaborateurs dotés d'une forme d'esprit entrepreneurial, capables de proposer des schémas innovants à leurs clients. ♦

Propos recueillis par Marie-Hélène Brissot